



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Commune de Freissinières

dossier n° DP

date de dépôt : 13 octobre 2022

demandeur : **Communauté de communes du Pays des Ecrins, représentée par Monsieur DRUJON D'ASTROS Cyrille**

pour : **la réhabilitation de la STEP de Pallon**

adresse terrain : **lieu-dit Pallon, à Freissinières (05310)**

date de l'avis de dépôt : 13 octobre 2022

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**au nom de la commune de Freissinières**

**Le maire de Freissinières,**

Vu la déclaration préalable présentée le 13 octobre 2022 par la Communauté de communes du Pays des Ecrins, représentée par Monsieur DRUJON D'ASTROS Cyrille demeurant 401 AV du Général De Gaulle lieu-dit Maison du Canton, L'Argentière-la-Bessée (05120);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réhabilitation de la STEP de Pallon ;
- sur un terrain situé lieu-dit Pallon, à Freissinières (05310) ;
- pour une surface de plancher créée de 2 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 19 décembre 2022;

Vu plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Freissinières approuvé le 04/04/2011, modifié le 04/07/2013 (modification n°1) et révisé le 04/07/2013 (révisions simplifiées n°1, 2 et 3) et mis en révision le 28/12/2015 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Freissinières approuvé en date du 23/10/2015 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Freissinières  
Le 09 janvier 2023

Le maire,  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

